

PV No 29 de la séance du Conseil Communal du mercredi 12 février 2020

Présidence : Mme Anouk GAUMANN, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de M. Guy Fritsché du bureau Bovard & Nickl sur l'entretien des réseaux communaux
4. Présentation de M. Charles-Henri Clerc, gestionnaire financier à la division des finances communales au Service des Communes et du Logement, sur la péréquation et facture sociale
5. Assermentation du nouvel huissier, Monsieur Pascal Chapalay
6. Adoption du PV de la séance du mercredi 11 décembre 2019
7. Communications du Bureau
8. Communications de la Municipalité
9. Nomination d'une commission chargée d'étudier le projet de révision des statuts de PRM
10. Préavis n°01/02.2020 – Demande d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour financer l'aménagement d'un skate parc à Marcy
11. Simples questions
12. Contre-appel

1) Appel

Il est 20h08 lorsque la Présidente ouvre la séance.

Les scrutateurs procèdent à l'appel.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Marc-Antoine SIEGWART	François SIEGWART
	Pascal GIRARDET	Nicolas COTTIER
	Philippe DEILLON	Philippe CHABLE
	Sandrine PITTOLAZ	Alain JOUFFREY
	Juan Carlos LANDROVE	Concetta PINO
	Barbara DELLWO	Blaise VAN POUCCQUE
	Sébastien PITTET	Vincent PERRUCHOUD
	Roland LOCHER	Roland THIEBAUD

49 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

2) Adoption de l'ordre du jour

La Présidente met en discussion l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Présentation de M. Guy Fritsché du bureau Bovard & Fritsché SA sur l'entretien des réseaux communaux

Mme Véronique SAVIOZ, Municipale, rappelle qu'il y a une année, le Conseil communal a accepté le crédit cadre d'un million pour financer l'entretien et l'amélioration du réseau des eaux claires et usées dans le cadre du PGEE.

Une année après, la Municipalité a décidé de présenter au Conseil l'avancée de cet entretien, par le biais de M. Fritsché, du bureau Bovard & Fritsché SA, à qui elle cède la parole.

M. Guy FRITSCHÉ procède à sa présentation, selon l'annexe 1 au présent procès-verbal.

S'en suit le débat suivant :

M. Michel CONNE remercie M. Fritsché pour sa présentation, qu'il a beaucoup appréciée. D'après ce qu'il a compris, le bureau de M. Fritsché a examiné 2 secteurs, sur lesquels 50% ne nécessitent aucune intervention.

M. CONNE demande si la Commune de Saint-Prex est dans la norme, meilleure que les autres Communes ou plus mauvaise.

M. FRITSCHÉ répond qu'il ne connaît évidemment pas le cas de toutes les autres Communes, mais il pense que Saint-Prex est dans la norme pour les travaux entamés. De plus, d'après M. Fritsché, un gros travail a été fait à l'époque du PGEE où beaucoup de choses ont été réparées et remises en état à ce moment-là et mis en exergue beaucoup de problèmes et dysfonctionnements, qui ont été corrigés depuis.

Il ne faut pas oublier que le Bourg historique dont certains tuyaux ont un âge certain. L'état de conservation de certains collecteurs dans le Bourg les a même surpris en bien. Ils ont été bien faits à l'époque. Il y a très peu de déformation ou de problème de tassement. Ce sont plus de petits problèmes d'étanchéité qui peuvent être réglés facilement par de petites interventions.

M. Marc HAUSWIRTH remercie M. Fritsché pour sa présentation et demande quelle est la proportion qui reste à mettre en séparatif et celle qui l'est déjà.

M. Christophe COTTING, responsable du service de l'urbanisme et des infrastructures de la Commune, répond qu'actuellement environ 95% du réseau communal est en séparatif. Il reste encore le quartier Ouest, soit Moraine, Buchillon à faire. La structure principale du réseau communal est faite. Il reste encore les privés qui doivent commencer à se mettre en règle.

M. HAUSWIRTH a entendu a que le bureau Bovard & Fritsché SA a estimé à environ Fr. 460'000.00 les coûts pour la remise en état du réseau et demande quel pourcentage du réseau cela concerne.

M. FRITSCHÉ répond que cela concerne ce qui a déjà été inspecté, selon sa présentation, soit 33%. Mais la partie inspectée est aussi la plus ancienne du réseau et il pense que ce qui doit encore l'être, comme le secteur Nord, a un réseau bien plus récent et ce secteur présentera certainement beaucoup moins de défauts. Par exemple pour la route de Lussy, Morges ou Warnery, ce sont des endroits qui ont été mis en séparatif il n'y a pas très longtemps et les tuyaux ont été refaits il n'y a pas extrêmement longtemps. Il devrait y avoir moins de dégâts dans ces zones-là.

Mme Sylvie FUCHS remercie M. Fritsché pour sa présentation. Concernant la partie du réseau qui se trouve le long des CFF, elle demande si, historiquement, le bureau a des informations sur les vibrations que le passage des trains provoque sur le réseau et si cela l'abîme plus facilement.

M. FRITSCHÉ n'a pas connaissance d'une quelconque incidence sur le réseau, due aux vibrations.

M. COTTING répond que les passages caméras n'ont pas montré des joints abîmés, ils ont dû être bien bétonnés.

M. FRITSCHÉ ajoute que la vibration des trains est répartie sur les rails et qu'elle ne descend pas beaucoup dans le terrain. Ils ont plus souvent des soucis avec les conduites d'eau et les courants vagabonds.

M. Thierry JAQUIERY remercie M. Fritsché pour sa présentation. Sa question porte sur les coûts qu'ont nécessité l'établissement de ce devis estimatif. Qu'est-ce qu'a coûté le passage des caméras, la mise à jour des documents du réseau, pour l'année 2019, comprenant également les prestations du bureau Bovard & Fritsché SA ainsi que les entreprises qui ont exécuté les travaux de remise en ordre.

M. COTTING répond que le coût du passage des caméras est d'environ Fr. 40'000.00. La Commune avait demandé un devis à trois entreprises et a engagé la meilleure marché. Les honoraires du bureau Bovard & Fritsché SA s'élèvent à Fr. 20'000.00 environ.

M. Denis OGGIANO a une question par rapport à la fréquence des entretiens aperçue sur l'une des diapos de la présentation de M. Fritsché (annexe 1 au PV). Ces fréquences sont-elles de recommandations, des normes, les pratiques du marché ?

M. FRITSCHÉ répond que ce sont des recommandations des normes VSA qui découlent de la loi. Le groupement VSA est le spécialiste du monde de l'épuration et édicte les normes professionnelles et ce qui sert de base lorsqu'il y a des procès.

M. Philipp LANGER aimerait remercier la Municipalité, le SUPCI ainsi que les entreprises mandatées pour ces travaux. La planification de ceux-ci, la ferveur mise dans ce projet. Il a pu observer, lorsque des canalisations ont été refaites vers chez lui, la solidité et la qualité du travail accompli. De plus, il apprécie le panneau d'affichage électronique de Saint-Prex qui est visible et sur lequel les informations sont facilement lisibles, contrairement à celui de Morges, par exemple.

M. François LUDWIG remercie M. Fritsché pour sa présentation. Il suppose que l'obligation légale d'entretien et d'inspection pour les Communes est aussi valable pour les collecteurs privés ou tronçons étant sur des terrains privés appartenant à des propriétaires privés.

M. LUDWIG demande si ces propriétaires sont aussi soumis à cette obligation d'inspection tous les 5 ans.

M. FRITSCHÉ répond que normalement oui. Les recommandations et les normes s'appliquent aux propriétaires privés. Si un propriétaire privé a une inondation due à un bouchon, l'assurance paiera la première fois. Mais si cela se reproduit une ou deux fois, l'assurance pourra alors demander au propriétaire l'état du collecteur et l'entretien qui y a été fait.

Les propriétaires privés possèdent ces installations, et de la même manière qu'il y a d'autres choses à entretenir dans une maison ou un immeuble, les collecteurs doivent être entretenus, même si cela est moins visible qu'un lave-vaisselle.

M. LUDWIG demande s'il ne serait pas opportun que la Commune rappelle cela aux propriétaires de maisons.

Mme Carine TINGUELY explique que M. COTTING a fait tout un article, par rapport à cela, qui sera lisible dans la prochaine édition de la Balise.

La Présidente clôt la discussion et remercie M. FRITSCHÉ pour sa présentation qui a été très appréciée.

L'assemblée applaudit M. FRITSCHÉ.

4) Présentation de M. Charles-Henri Clerc, gestionnaire financier à la division des finances communales au Service des Communes et du Logement, sur la péréquation et facture sociale

Mme TINGUELY, Municipale, explique qu'à chaque fois que le Conseil parle de compte ou de budget avec la Municipalité et qu'il voit la détérioration des finances communales, la Municipalité a souvent tendance à dire que c'est à cause de la péréquation et de la facture sociale.

La Municipalité en est convaincue mais elle trouvait que c'était important d'avoir les explications d'un représentant du Canton, en la personne de M. Charles-Henri CLERC, qui est responsable des finances communales au Canton et qui travaille dans le département actuel de Mme Métraux, puis dès le 18 mars avec Mme Luisier. M. CLERC est vraiment la personne au Canton qui maîtrise les tableaux de la péréquation, qui les prépare aussi et qui les défend avec le groupe COPAR qui représente, de manière paritaire, le Canton et les Communes pour définir les acomptes et les décomptes finaux.

Mme TINGUELY est convaincue qu'il y a moins de 10 personnes dans le Canton de Vaud qui maîtrisent le sujet, avec tous les détails, et M. CLERC en fait partie. Mme TINGUELY encourage les membres du Conseil à poser leurs questions s'ils en ont car le moment ne pourrait être mieux choisi.

Mme TINGUELY ajoute que M. CLERC travaille également sur la plateforme actuelle, au niveau du groupe technique, pour faire une refonte de cette péréquation. M. THEVOZ est aussi dans ce groupe technique en tant que représentant de l'AdCV.

Ces deux personnes sont spécialisées dans ce domaine et pourront répondre à toutes les questions.

M. Charles-Henri CLERC procède à sa présentation, selon l'annexe 2 au présent procès-verbal.

S'en suit le débat suivant :

Mme Sylvie FUCHS remercie M. Clerc pour sa présentation, un peu technique. Elle pense qu'aucune personne de l'assemblée ne connaît la péréquation et que peut-être certains l'ont mieux comprise ce soir. Cependant, chacun a du bon sens et tous ont constaté que les impôts ont fortement augmentés à Saint-Prex, que c'est un cycle et que Saint-Prex est encore dedans, avec une augmentation potentielle de cette péréquation.

Mme FUCHS demande s'il y a une fin à cela et si Saint-Prex est obligée, dans ce système, pour en sortir, d'augmenter les impôts. Est-ce le moyen de sortir de ce cycle infernal d'augmentation ? De plus, on constate de manière générale que le Canton, en quelques années de péréquation financière, a arrêté son endettement de façon massive alors que les Communes, dont Saint-Prex, ont augmenté leurs dettes de façon massive. Mme FUCHS demande s'il y a une réflexion là-dessus, pour essayer de contrebalancer cette grande différence ?

M. CLERC répond qu'en matière de charge péréquative, il n'y a pas beaucoup d'autre solution que celle d'augmenter les impôts. Cela peut être contrôlé dans la gestion même de la Commune. M. CLERC observe que la Commune de Saint-Prex a passablement de revenus qui ne proviennent pas des impôts des contribuables, qu'on appelle des revenus du patrimoine, tels que les immeubles. Ces revenus ne sont pas pris en considération dans le cadre des charges péréquatives.

Concernant la question de Mme FUCHS : Comment sortir de ce cycle ? M. CLERC se réfère aux propos de Mme TINGUELY en début de séance, à savoir, par rapport à cette péréquation-là, il n'y a pas beaucoup de solution pour en sortir. Cependant, M. CLERC explique que l'Etat a l'intention de mettre en place une nouvelle péréquation dès le 1^{er} janvier 2022. Les personnes travaillant sur ce projet partiraient d'une feuille blanche et mettraient en place un système techniquement un peu plus compréhensible.

Pour M. CLERC, il est clair que si la Commune de Saint-Prex devait augmenter ses impôts de 55 à 57 ou 60 points, elle bénéficierait quand même passablement de l'augmentation de ses impôts. Il y a un point d'impôt de 450 – 500'000.00 environ, ce qui veut dire que si la Commune passe de 55 à 56, elle enregistrerait des rentrées fiscales supplémentaires de Fr. 450'000.00 et sur ce montant, il y a une part de charge péréquative, mais aussi une part qui lui permettrait d'assurer son ménage courant, voir de rembourser ses dettes.

Mme FUCHS comprend que ce serait alors vraiment la solution, qu'il faudrait augmenter les impôts sur la Commune.

M. CLERC répond qu'il n'a pas examiné les comptes de la Commune mais que s'agissant des charges péréquatives, une augmentation du taux d'imposition amènerait à la Commune environ Fr. 450'000.00. D'après les acomptes 2020 versés par la Commune, c'est une des solutions.

Mme FUCHS demande encore réponse à son autre question, à savoir concernant le transfert d'endettement du Canton vers les Communes. Est-ce un élément qui est réfléchi pour la nouvelle péréquation ?

M. CLERC répond que non. De son avis, ce n'est pas un critère qui sera pris en considération dans le cadre de cette révision.

Mme FUCHS observe qu'il y aura peut-être des « Robin-des-Bois » qui se regrouperont car c'est quand même un effet balancier important.

M. CLERC répond que c'est peut-être pour cela qu'il n'avait pas compris la question de Mme FUCHS car c'est pour lui tellement éloigné de la réalité.

Mme FUCHS répond que l'endettement du Canton a baissé d'autant que l'endettement s'est élevé au niveau des Communes.

M. CLERC répond que c'est exact. Le Canton a moins d'investissement que les Communes. Ces dernières ont passablement d'investissement en matières scolaire, de station d'épuration, d'entretien des routes ou autres, ce que le Canton n'a pas forcément, bien qu'il ait d'autres investissements.

De plus, ces dernières années les Communes ont fait passablement d'investissements en matière scolaire. Cela va arriver également pour les stations d'épuration.

Mme FUCHS demande si tous ces éléments n'ont vraiment pas leur place dans la réflexion qui sera faite ?

M. CLERC répond que de son avis, non. Cependant, cela peut changer étant donné qu'elle n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2022 et qu'il y a donc encore 1 an et demi ou 2 ans de réflexion à mener.

Mme Sophie ROUQUETTE-STUDER a compris, en gros, comment communiquaient les vases, quels étaient les diviseurs et les dividendes. Cela la surprend un peu d'arriver à ce constat, mais si elle a bien compris, finalement ce sont les meilleurs élèves qui sont les plus pénalisés. A savoir ceux qui ont un taux d'imposition bas et qui ont des finances relativement saines.

Mme ROUQUETTE-STUDER demande si elle a bien compris.

De plus, la période actuelle est aux déclarations d'impôts. Il y a des guichets pour aider ceux qui ont en besoin pour apprendre comment il est possible de faire des déductions fiscales. Pour la Commune, elle a cru comprendre qu'il n'y avait pas beaucoup de marge.

Mme ROUQUETTE-STUDER demande quelles sont les options, en dehors du point d'impôt, pour réduire les charges péréquatives de la Commune de Saint-Prex ?

M. CLERC répond qu'il n'y en a pas et que s'il y avait une recette, cela se saurait. Il est possible de réduire le pourcentage des charges péréquatives par rapport à l'ensemble des revenus que la Commune encaisse. En passant à un taux d'imposition de 70 par exemple, comme cela la Commune aura peut-être un pourcentage des charges péréquatives plus faible. Mais en restant à 55 points, il n'y a pas de miracle.

Mme ROUQUETTE-STUDER demande si son constat correspond à une réalité ? A savoir qu'un taux d'imposition bas et la manière de gérer les finances sagement est plutôt pénalisant.

M. CLERC répond que Saint-Prex encaisse passablement de recettes sur les personnes morales et que cela impacte en partie le point d'impôt, qui est la base de répartition.

M. Jean-Yves THEVOZ, boursier communal, répond qu'effectivement le fait d'avoir un taux à Fr. 80.00 de point d'impôt par habitant, qu'il soit dépensé à bon escient, ou pas, que la Commune fasse des dettes, ou pas, cela ne changera rien par rapport à la péréquation. Donc bon élève ou mauvais élève, cela ne change rien. Ce sont vraiment des faits. La nouvelle péréquation de 2011 voulait qu'il n'y ait pas d'impact si les Communes augmentaient ou baissaient leur taux d'imposition, sur la péréquation.

M. THEVOZ ajoute qu'en effet, si la Commune augmente son taux d'imposition de 5 points, cela correspondrait à Fr. 2'500'000.00 qui resteraient dans les caisses de la Commune.

Mme FUCHS constate qu'il y a donc bien un lien, une corrélation, in-facto.

M. THEVOZ répond que oui mais que la Commune ait des dettes ou non, cela ne changera rien à la péréquation en elle-même.

M. LANGER remercie M. CLERC pour sa présentation. Il a beaucoup appris. Il a une question qui va dans le sens de celles posées précédemment.

M. LANGER travaille avec l'Union Européenne et ce qui l'a toujours interpellé avec elle, c'est que Bruxelles « pense pour ses concitoyens ». Il a toujours considéré que c'était différent en Suisse. Mais quand il entend que de toute manière, on ne peut rien faire, que c'est comme cela et que tout est pensé par le Canton, il est surpris de voir que l'on n'est pas très loin de la situation de Bruxelles et l'Union Européenne.

Les Communes n'ont plus aucune marge de manœuvre.

Ce qu'il trouve toujours incroyable en Suisse, ce sont les gens qui veulent bien faire en améliorant le système et parce qu'on les laisse faire, le système entier s'améliore. Beaucoup de choses vont mieux en Suisse que dans l'UE car la Suisse règle seulement les conditions-cadre, en laissant ensuite de la place pour la concurrence et pour l'intelligence de chacun.

Mais dans le cas de la péréquation, c'est tellement réglementaire qu'il n'y a plus aucune place pour la concurrence entre les Communes et aucune incitation pour s'améliorer.

En baissant les impôts, les Communes sont encore pénalisées.

M. LANGER pense qu'il faut vraiment garder cela à l'esprit, d'autant plus qu'actuellement, le Canton de Vaud n'est pas non plus attractif comparé aux autres cantons.

M. LANGER illustre ceci avec un exemple : lorsqu'il veut déclarer une dépense dans sa déclaration d'impôt, car un arbre de chez lui menace de tomber sur la route et doit être abattu, on lui répond qu'il ne peut pas déduire ces frais dans le canton de Vaud, alors que dans les cantons de Genève ou du Valais, il aurait pu le faire. L'attractivité du canton de Vaud pour les personnes physiques n'est donc pas flamboyante. M. LANGER sollicite le Canton pour qu'il prenne en considération lors de la révision 2022 les points soulevés en amont.

Mme TINGUELY, Municipale, rappelle que M. CLERC est un technicien et que ce n'est pas lui qui fait les lois ni la politique et qu'il ne faut pas le blâmer personnellement.

Mme TINGUELY explique que la beauté de ce système, c'est que ce n'est pas les conseils communaux qui votent la péréquation, ni les Communes qui se mettent d'accord entre elles pour savoir comment tout est réparti. Toutes ces décisions qui sont prises au niveau de la députation et du Conseil d'Etat. C'est là où il faut qu'il y ait une prise de conscience et c'est aussi pour cela que Mme TINGUELY rappelle de temps en temps aux membres du Conseil que si certains ont des leviers et connaissent certains députés, il ne faut pas hésiter à les y sensibiliser. Pour Mme TINGUELY, lorsque l'on est député, on est plus intéressé par défendre le budget de l'Etat que celui des Communes. La problématique se situe peut-être aussi là.

A ce jour, ces lois, constitutionnellement, ce ne sont pas les Communes qui peuvent définir entre elles comment se répartir cet argent et elles sont dépendantes de lois cantonales.

C'est aussi pour cela qu'il faut passer par une mobilisation de citoyens, comme on peut le voir ces temps dans les journaux, comme des regroupements, les assises de la facture sociale à Rolle, pour essayer de mettre la pression sur les autorités cantonales et leur dire que le Canton va bien, que les finances cantonales vont bien. Mais comme c'est le cas, le Canton n'a pas envie de revenir sur une dynamique qui va moins bien. C'est un jeu politique qui est intéressant.

Mme TINGUELY a elle-même la chance de participer aux plateformes du côté politique. MM. THEVOZ et CLERC sont au niveau technique. Mme TINGUELY assure que les rencontres sont nombreuses et qu'ils espèrent avoir une nouvelle péréquation pour 2022-2023, mais il ne faut que les membres du Conseil s'attendent à des miracles.

Pour Mme TINGUELY il était important que quelqu'un de l'Etat, de neutre et qui soit technicien, montre au Conseil que ce sont ces 7.14 points que la Commune a pris entre 2016 et 2020. Parce que c'est quelque chose que l'on voit dans les comptes et les budgets de la Commune et qui explique pourquoi ils sont dans le rouge aujourd'hui.

Evidemment, le seul moyen, pour récupérer un peu de manne financière pour ce dont la Commune a besoin, au niveau local, est de passer par les augmentations d'impôt. Il est clair que 7.14 points d'impôt d'économie au niveau de la Municipalité, ils n'y arriveront pas. C'est pour cela qu'année après année, les finances communales se péjorent.

La Commune a fait un peu d'immobilier, ce qui la sauve de 4 points d'impôt. Il faut continuer à en faire.

M. CONNE explique que cela fait un certain nombre d'années qu'il voit les comptes de la Commune. Il a entendu plusieurs fois M. CLERC dire que nous étions une Commune riche. M. CONNE ajoute que c'est bien M. CLERC qui le dit et que les membres de l'assemblée le savent aussi. Les autres Communes le savent aussi et nous le reproche et il en est de même au Canton. On reproche à Saint-Prex d'être une Commune riche et d'avoir un taux à 55 alors que l'on devrait avoir un taux un peu plus élevé, c'est-à-dire dans la moyenne cantonale qui avoisine les 68-70.

M. CONNE sait que cela vient de relativement haut dans le Canton, si ce n'est de tout en haut, que l'on attend de Saint-Prex qu'elle monte son taux. Mais si l'on était dans le privé, on remercierait les gens qui travaillent bien en leur donnant un bonus.

A Saint-Prex, nous avons une Municipalité qui travaille dans l'intérêt, non pas de leur portemonnaie, mais de celui de la Commune et de ses citoyens. Ils travaillent bien, économisent partout. La Commune a des charges sur lesquelles elle a un certain pouvoir. Mais le pourcentage de ces charges, en définitive se réduit d'année en année.

Depuis quelques années, M. CONNE taquine Mme TINGUELY en lui disant qu'il faut arrêter d'économiser puisque plus on économise, plus on doit payer.

Cela est gênant car, comme M. CLERC l'a dit, on ne peut rien faire. Mais ce n'est pas comme cela qu'on avance.

Certes, la Commune peut augmenter ses impôts, comme M. CLERC l'a dit et que Mme TINGUELY le reconnaît. Mais elle sait aussi qu'elle doit se battre contre la Commission des finances. En effet, à plusieurs reprises la Municipalité l'a sollicitée en lui disant qu'il fallait augmenter les impôts. M. CONNE sait bien qu'il faudrait augmenter de bien plus que 5 points, mais encore une fois il rappelle que ce n'est pas comme cela que la Commune va avancer.

Le Canton devrait avoir une réflexion, mais il ne s'en préoccupe pas. Et les Communes peinent et payent.

M. CONNE se demande si, comme l'a dit Mme FUCHS, il n'y aura pas une revanche et levée de boucliers de la part des Communes. Il sait que si elles refusent de payer elles ont 5% d'intérêts. M. CONNE demande à M. CLERC qui est technicien de trouver la combine technique pour faire baisser l'impôt.

M. LUDWIG remercie M. CLERC de sa présentation. Une première considération : Il est normal qu'il y ait une certaine solidarité entre les Communes. Cependant, il y a quelque chose d'extrêmement désagréable pour le citoyen qui a voté il y a un certain nombre d'années et qui a refusé un taux d'impôt unique. Ce taux unique revient par la petite porte, par toutes sortes de stratagèmes liés à la péréquation, à la répartition des frais. Et ce fait, pour ceux qui croient à la démocratie est désagréable. Cela peut même aller jusqu'à faire perdre la foi au démocrate qu'il est lui-même et qui a toujours respecté les institutions, et à ne plus croire les gens qui nous font voter des grands principes.

Ensuite, M. LUDWIG demande où l'on va avec les augmentations de péréquation et de factures sociales. Y'a-t-il une planification cantonale qui pourrait montrer aux Communes, en 2030, à quelle sauce elles vont être mangées ?

Pour terminer, M. LUDWIG observe que les finances du Canton vont bien. Le Canton, par la mise en place d'un système péréquatif et de solidarité, a évité d'augmenter ses impôts, laissant aux Communes, le soin de faire passer la pilule auprès de ses contribuables.

M. LUDWIG trouve cela éminemment désagréable. Parce que si le Canton avait vraiment voulu s'occuper de sa dette lui-même et de revenir à des finances saines, il aurait alors peut-être dû augmenter, lui, ses impôts.

Voilà les sentiments qu'éprouve M. LUDWIG après 40 ans au sein du Conseil communal.

M. Sylvain RODRIGUEZ remercie M. CLERC d'être venu présenter au Conseil ce thème très sensible et qu'il a beaucoup apprécié. Il pense qu'il faut une certaine dose de courage pour venir se présenter devant un Conseil communal et une Municipalité, d'autant plus qu'il ressent beaucoup d'attente, d'amertume ou même d'agressivité au sein de l'assemblée ce soir.

M. RODRIGUEZ a une question à propos des forêts. Il a vu que les forêts étaient dans les dépenses thématiques qui entraînent dans cette péréquation. Cela est-il historique ou est-ce maintenu ? Y'a-t-il d'autres thèmes qui pourraient entrer dans cette péréquation à l'avenir ? On a parlé de l'assainissement, comme les coûts liés à l'évacuation des eaux.

Il y aura bientôt les dangers naturels qui vont prendre une part de plus en plus importante. Est-ce une réflexion qui est en cours dans cette révision de la péréquation ? Y'aura-t-il d'autres dépenses thématiques qui entrent dans ce mécanisme, même si cela risque de complexifier encore la péréquation.

M. CLERC répond qu'il n'a pas tous les chiffres en tête mais sur les 150 millions de dépenses thématiques qui sont reversées aux Communes, la part des forêts s'élève seulement à 5 ou 6 millions. Ce n'est pas grand-chose par rapport aux routes, aux transports urbains, publics et scolaires. Il y a eu dernièrement un rapport de la Cour des comptes par rapport à la péréquation qui préconisait le maintien de forêts dans le cadre des dépenses.

Il y a d'autres domaines qui sont souvent cités mais M. CLERC ne sait pas s'ils seront retenus dans le cas de la nouvelle péréquation. Ce sont les coûts scolaires ou de la petite enfance. Ce sujet revient souvent et il y a d'énormes disparités au niveau du scolaire. M. CLERC se souvient qu'en 2015 ou 2016, M. Jaccard avait montré une carte du Canton de Vaud où l'on pouvait voir que les familles avec 3 ou 4 enfants étaient plutôt dans la région de la Broye et du Nord-Vaudois. Les familles avec 1 ou 2 enfants se situaient plutôt sur l'arc Lémanique. Sans compter le fait que les points d'impôts les plus élevés se retrouvent au niveau de l'arc Lémanique et non pas dans l'arrière-pays.

Il est donc possible que le scolaire fasse partie de ce qu'on appellera dans le futur « la péréquation des besoins ».

M. LUDWIG demande si M. CLERC a une réponse à sa question sur la planification à long terme. Y'a-t-il une projection qui puisse aider les Municipalités à voir sur le long terme ?

M. CLERC répond que lorsque la population augmente il y a davantage de coûts sociaux. D'après sa présentation, dans les décomptes 2020 on arrive à 1 milliard 753 millions de francs répartis dans la péréquation. La 3^{ème} plus grosse composante de la péréquation est l'assurance maladie. M. CLERC rappelle que le peuple vaudois a accepté en 2016, de limiter le coût des assurances maladie à 10% du revenu et que ces coûts sont compris dans la facture sociale.

Il y a de nouvelles prestations qui sont données aux citoyens, et qui après se retrouvent dans le coût de la facture sociale.

Pour répondre à M. LUDWIG, M. CLERC pense que les services de l'Etat ont assurément des projections. Cela redescend au niveau du budget mais il ne sait pas si cela est disponible pour les Communes. Les informations sont transmises, mais peut-être pas pour les années 2021-2022.

M. Jacques ROCHAT remercie M. CLERC pour sa présentation. Il croit avoir compris un peu plus le sujet de la péréquation.

M. ROCHAT suggère à la Municipalité d'inviter à la prochaine séance du Conseil M. BROULIS, patron de M. CLERC, de manière à ce que bon nombre de questions de ce soir soient adressées directement à M. BROULIS plutôt qu'à M. CLERC.

Mme TINGUELY, Municipale, répond que c'est une excellente idée mais qu'elle n'est pas certaine que M. BROULIS accepte.

M. JAQUIERY remercie M. CLERC pour sa présentation.

M. JAQUIERY demande à M. THEVOZ, vu son statut à l'AdCV (Association des Communes Vaudoises), qui sont les députés, à Lausanne, qui défendent les Communes comme Saint-Prex ? Y'en a-t-il seulement et est-ce que M. THEVOZ en connaît ?

M. THEVOZ répond que de plus en plus de député(e)s prennent conscience de l'ampleur du problème et posent des motions et des interpellations auprès du Conseil d'Etat qui vont dans le sens d'un frein aux charges redistribuées aux Communes, afin qu'elles s'en sortent mieux. On s'aperçoit maintenant qu'il y a une prise de conscience et une volonté que cela change dans le sens des Communes.

Mme TINGUELY, Municipale, ajoute qu'il y a eu un mouvement assez intéressant et invite les membres du Conseil à aller suivre le débat, en fin d'année passée, qu'il y a eu sur le budget du Canton. Le député Didier Lohri a demandé, dans le budget du Canton, Fr. 100 millions pour aider les Communes et cela a été refusé à une voix près.

Il y a un soutien au niveau de la députation alors qu'avant il y en avait vraiment très peu pour les Communes. C'est en train de bouger.

M. Bernard VERMEULEN observe qu'il y a chaque année un grand baroud au sein de l'Union des Communes Vaudoises. Lors de ses réunions, une tribune est accessible aux Communes. M. VERMEULEN propose que Mme TINGUELY s'y rende afin de remettre le marteau contre l'enclume, tous les conseillers d'Etat y étant présents et y débattent. M. VERMEULEN garantit que lorsque les Syndics y sont et ne sont pas contents, tout le monde approuve les motions qui y sont déposées et M. VERMEULEN pense qu'il faut repenser à cette possibilité.

De plus, M. VERMEULEN rappelle que la nouvelle conseillère d'Etat est Syndique et qu'elle appuiera certainement les Communes. M. VERMEULEN propose que l'on prenne contact avec elle.

Pour terminer, M. VERMEULEN demande à M. THEVOZ, Syndic de Daillens, comment il arrive à faire baisser les impôts de sa Commune ?

Mme TINGUELY, Municipale, explique que toutes les Communes du Canton sont d'accord sur le fait que le Canton prenne plus à sa charge la facture sociale. Cependant, entre les Communes cela est plus compliqué. Il y a un déséquilibre car ce ne sont pas 50 communes qui paient et 50 qui reçoivent. Cela est la clé de la problématique. En gros, 70 communes paient et 230 qui reçoivent. En 2016 Saint-Prex a payé 7 points d'impôts de plus. Mais cela veut dire aussi que des communes gagnent 7 points d'impôts de plus. Une partie va bien sûr à la facture sociale, mais l'autre manne va aux Communes bénéficiaires.

Mme TINGUELY ajoute qu'heureusement la facture sociale pèse beaucoup sur les budgets communaux pour que toutes les Communes disent qu'il faut revoir le système de la péréquation. Mais si cette facture sociale était stable, les Communes qui reçoivent plus, parce que la solidarité entre les Communes a été augmentée, ne vont pas se presser pour appuyer les 70 Communes qui paient. C'est ce déséquilibre des forces qui est compliqué.

Ce ne sont pas des Communes riches, mais des Communes qui ont des contribuables riches. La problématique des Communes comme Saint-Prex, ce n'est pas que l'on est une Commune riche, mais c'est que sur son territoire elle a des contribuables qui paient beaucoup d'impôts.

L'AdCV a été créée à la suite de ce déséquilibre, pour essayer de représenter au mieux ces Communes qui contribuent. Des discussions sont faites également avec l'UCV (Union des Communes Vaudoises). Mais quand il y a une ville comme Lausanne, qui a 2.7 milliards de dettes activées à son bilan, M. Junod, Syndic de Lausanne, n'est pas prêt à lâcher un peu de péréquation. D'autant plus qu'en tant que capitale Vaudoise, Lausanne représente un gros montant, au niveau du pourcentage de la population.

En prenant Lausanne et Yverdon on a deux poids lourds et ce sont deux Communes qui ont besoin qu'on les aide et de plus en plus.

Mme TINGUELY ajoute que son cheval de bataille actuel est ce déséquilibre. Elle ne se bat ni contre la Confédération ou le Canton et rappelle qu'on est un pays et que ce sont des partenaires. Cependant, quand elle voit que la Confédération a 2 milliards de profit et environ 1 milliard de profit au Canton, elle n'est pas d'accord que l'on demande aux Communes d'augmenter leurs impôts. Le citoyen ne comprend pas aujourd'hui que l'on doive augmenter les impôts.

M. THEVOZ explique que la Commune de Daillens, pendant de nombreuses années, était à un taux d'imposition de 71, ce qui lui permettait d'avoir des marges d'autofinancement assez importantes. La Commission des finances du Conseil de Daillens s'est vue refuser plusieurs fois par le Conseil la baisse du taux d'impôt mais a fini par y arriver et le Conseil a décidé de redistribuer à ses citoyens, pendant qu'ils étaient encore dans la Commune de Daillens, un peu de ce qu'ils avaient payé « en trop » et qui avait donné à la Commune certains profits à l'époque. M. THEVOZ ajoute que ce sera peut-être le cas inverse pour la Commune de Saint-Prex.

M. Jean-Noël FANGUIN trouve ce système assez injuste, d'autant plus malgré les efforts qui sont entrepris par la Municipalité pour gérer la Commune de Saint-Prex et faire des économies. M. FANGUIN demande pourquoi la Municipalité ne lancerait-elle pas un référendum communal et intercommunal de manière à modifier la péréquation ou ses rouages.

Mme TINGUELY, Municipale, répond que ce ne serait pas au niveau communal mais au niveau cantonal qu'il faudrait aller chercher des signatures. De plus, cela se ferait sous la forme d'une initiative car la loi a été votée et acceptée.

Pour terminer, selon ses explications précédentes, l'initiative trouvera des signatures dans les 70 Communes qui paient, car les 230 Communes qui reçoivent ne seront pas d'accord de recevoir moins. Avec 70 Communes, l'initiative n'atteindra jamais la majorité.

Les Communes sont en train de se battre, mais elles ne sont pas à armes égales.

Même lorsque les députés votent une loi, des cadres doivent être posés. Un plafond a dû être décidé suite au cas de la Commune de Mies. Mme TINGUELY rappelle que la Commune de Saint-Prex risque de devoir refuser l'aide du Canton pour la RFFA car elle a aussi ce cas de rigueur où finalement la Commune va devoir payer plus que ce qu'elle reçoit. Saint-Prex reçoit une aide du Canton qui va lui coûter donc Saint-Prex refusera probablement cette aide.

Il avait été dit à l'époque qu'il y aurait des cas de rigueur et qu'il y aurait des problèmes. Les Communes ont parlé avec des députés, également dans des groupes politiques, il n'y a que les Verts-Libéraux qui les ont soutenus. Cela parce que c'est un sujet qui est éminemment technique et qui n'est pas sexy. Les députés ne vont pas se faire réélire sur la péréquation. En tant que député, si l'on fait voter une loi à caractère social, on a une chance d'être réélu après 4 ans. De plus, il est vrai que les débats au niveau de ces votations sont relativement peu menés par les partis politiques. Souvent le Conseil d'Etat arrive et dit qu'il s'est mis d'accord avec l'UCV. Mme TINGUELY ajoute que la dernière négociation qui a eu lieu, et M. THEVOZ peut en parler, d'AdCV avait quitté les tables de négociation et la loi a passé sans aucun problème en 2011. L'UCV représente une grande partie des Communes et des villes.

La seule manière dont on peut y arriver c'est de montrer ce déséquilibre pour toutes les Communes. Ce qui aide c'est de dire que les finances de Lausanne vont mal aussi. Et peut-être que cela ouvrira une petite porte au niveau du Conseil d'Etat, parce que tant que l'on dit que l'on est à 55, on est une Commune qui a des contribuables riches, on est sur l'arc Lémanique et on aimerait que l'on nous aide, le Conseil d'Etat ne le prend pas au sérieux.

Comme M. THEVOZ l'a dit, les citoyens de Daillens paient 71 points d'impôts. Beaucoup de contribuables vaudois paient plus ou largement plus que Saint-Prex.

Mme TINGUELY rappelle que Saint-Prex est dans les 10 Communes le meilleur marché du Canton. Il y en a 290 qui paient plus que Saint-Prex et qui se demandent de quoi l'on se plaint et que l'on a qu'à payer comme eux. Le débat est là.

M. FANGUIN pense que c'est peut-être grâce à la manière dont on présente les choses que l'on peut faire changer une opinion.

M. MOSINI, Syndic, raconte que le Syndic de Rolle a fait, l'année passée, toute une diatribe à l'UCV et qu'il n'a pas été applaudi. Mais la Commune de Saint-Prex l'a soutenu dernièrement dans des courriers. Ça n'est pas un sujet facile.

M. LANGER pense à nouveau à la situation de l'Union Européenne où l'on veut que certains paient toujours plus pour les autres.

Mme TINGUELY, Municipale, propose avec humour que Saint-Prex sorte du Canton, et devienne le nouveau Monaco.

M. LANGER illustre que les nouveaux pays de l'UE, tels que les pays de l'Est, reçoivent d'énormes aides financières, et certains états s'y sont tellement habitués qu'ils défendent ces soutiens plutôt que de vouloir changer leur situation. Il faudrait éviter une situation analogue des Communes bénéficiaires de la péréquation dans le canton de Vaud et rendre attractif de sortir d'un système d'aide.

M. LANGER comprend toutefois qu'il y ait des inégalités entre les Communes et approuve la solidarité entre celles-ci.

En conclusion, M. LANGER réitère ses remerciements à M. CLERC sur sa présentation, axée sur Saint-Prex, qui lui a permis de voir de manière très claire la situation de la Commune.

La Présidente clôt la discussion et remercie M. CLERC pour sa présentation et ses réponses.

L'assemblée applaudit M. CLERC.

5) Assermentation du nouvel huissier, Monsieur Pascal Chapalay

La Présidente prie Monsieur Pascal CHAPALAY, ainsi qu'à l'assemblée, de se lever afin de procéder à l'assermentation.

La Présidente donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les Communes.

A l'appel de son nom, M. Pascal CHAPALAY solennise la promesse. Il est de ce fait installé en tant qu'huissier du Conseil communal et prend sa fonction immédiatement, sous les applaudissements de l'assemblée.

6) Adoption du PV n°28 de la séance du 11 décembre 2019

La Présidente met en discussion le procès-verbal n°28.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Le procès-verbal n°28 est accepté à l'unanimité des membres présents.

7) Communications du Bureau

Mme la Présidente nous fait part de ce qui suit :

a) Hommage

Le bureau a eu le regret d'apprendre durant le mois de janvier le décès de Monsieur Jean-Paul MORET, papa de Monsieur Luc MORET. Nous lui adressons toute notre sympathie.

La Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire de son parent.

b) Démission de la secrétaire du Conseil communal, Lydie JAUSSE

La Présidente informe l'assemblée que Mme JAUSSE lui a remis sa démission le 29 janvier dernier et donne lecture de ladite lettre :

« Madame la Présidente, Chère Anouk,

C'est avec regret que je dois te faire part de ma décision de quitter mon poste de secrétaire du Conseil communal de Saint-Prex, avec effet au 29 février 2020.

En effet, mes disponibilités en dehors de mon emploi professionnel ont changé et je n'aurai malheureusement plus assez de temps à consacrer à ma tâche de secrétaire du Conseil, d'autant plus que ce poste demande bien plus de temps que les 80 heures annuelles annoncées lors de mon engagement.

Je remercie les membres du bureau, la Municipalité, les employés communaux et évidemment toi pour notre collaboration.

Merci également aux membres du Conseil pour leur accueil, leurs encouragements sur mon travail.

Ces deux années en tant que secrétaire m'ont beaucoup appris, notamment sur l'investissement que les membres du Conseil communal ont à l'égard de leur rôle, sur leurs débats animés et bien-fondés ainsi que sur les réflexions qu'ils mènent afin de garantir le bien-être des habitants de Saint-Prex et la bonne marche de la Commune.

Je reste bien entendu à disposition pour transmettre mes connaissances sur ce poste au/à la futur/e secrétaire ainsi que tout le matériel y relatif.

En te remerciant de l'attention portée à mes lignes, je t'adresse, Chère Anouk, mes meilleures salutations. »

Mot de la Présidente :

« Je sais que ça été une décision difficile à prendre, mais Lydie, comme elle l'a explicité dans sa lettre, est arrivée à la conclusion que l'augmentation à venir de son taux d'activité professionnel, sa famille et son poste de secrétaire n'étaient plus compatibles.

Depuis ses débuts en juin 2018, Lydie s'est attelée à la tâche sans relâches. En moins de deux ans, et deux présidences, elle aura participé à la bonne marche d'élections complémentaires communales et cantonales, ainsi que d'élections fédérales dans de nouveaux locaux. Elle aura également cristallisé dans les PV, nos débats, qui ont souvent été très nourris.

Elle aura aussi égayé nos papilles avec ses macarons saint-preyards, par exemple, lors du dernier repas de Noël qu'elle a organisé avec brio.

Chère Lydie, nous te souhaitons le meilleur pour la suite et je pense que nos chemins vont se croiser à nouveau, que ce soit au Conseil communal, pour lequel tu as exprimé de l'intérêt, dans notre bourg ou par ailleurs.

Un grand merci pour ta disponibilité, ton engagement et ton amitié. »

Applaudissements de l'assemblée

c) Sortie 2020 du Conseil communal

La Présidente propose aux Conseillères et Conseillers d'agender la prochaine sortie du Conseil qui se déroulera le samedi 09 mai 2020.

Au menu : Balade champêtre dans la région avec un arrêt saveur à Buchillon.

De plus amples détails seront transmis lors de la prochaine séance du Conseil.

La Présidente ajoute qu'elle espère que les Conseillères et Conseillers y participeront en nombre.

8) Communications de la Municipalité

M. Daniel MOSINI, Syndic, nous fait part de ce qui suit :

a) Employés communaux – Communication n°01/02.2020

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune. Dans le courant de l'année 2020, sept collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (sans changement par rapport à 2019). Il s'agit de:

Pour 15 ans de services:

- Mme Isabelle Merlo, adjointe au service des finances

Pour 20 ans de services:

- M. Jean-Yves Thévoz, responsable du service des finances
- Mme Ariane Guyomard, secrétaire municipale et responsable des ressources humaines
- M. Raphaël Coucet, sous-chef au service de la voirie et des parcs

Pour 25 ans de services:

- M. Alain Sieber, concierge responsable de tous les bâtiments non scolaires
- Mme Muriel Zahner, concierge au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Pour 30 ans de services:

- Mme Ana-Maria Carvalho, aide-concierge au collège du Cherrat et au bâtiment administratif

Trois collaborateurs non soumis au statut du personnel communal fêteront aussi un jubilé en 2020. Il s'agit de Mmes Elisabeth Farine et Valérie Milici qui travaillent respectivement à l'accueil de midi et à la cantine depuis maintenant 5 ans et Mme Martine Buvelot, surveillante des devoirs surveillés depuis 10 ans.

Nous les remercions tous pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

Mme Carine TINGUELY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

b) Police Région Morges – Communication n°02/02.2020

L'Association de Communes Police Région Morges remplit les critères fixés et la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Suite au préavis favorable de la commission d'accréditation, de la direction opérationnelle et du Conseil cantonal de sécurité, le Département des institutions et de la sécurité a délivré à PRM une accréditation définitive en décembre dernier.

Pour obtenir cette attribution, les corps de police doivent assurer un service 7 jour sur 7 et 24 heures sur 24.

La commission d'accréditation s'est déplacée dans les locaux de PRM pour procéder à la visite. Les exigences de la loi ont été évaluées et contrôlées, soit effectifs policiers garantissant un engagement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et affectés aux missions générales de police, organisation de la conduite du corps de police et mise en place du système de gestion de la qualité.

Nous félicitons l'Etat-major pour obtention de cette reconnaissance, au terme d'une procédure longue de plusieurs années.

c) Succession de Mme Marlies von Schallen – Communication n°03/02.2020

La Justice de Paix a informé la Municipalité qu'il y a eu une opposition aux dispositions de dernières volontés de Mme Marlies von Schallen.

Par conséquent, la délivrance du certificat d'héritier est bloquée. L'opposant peut faire annuler ou modifier ces dispositions en ouvrant une action devant les tribunaux civils dans le délai d'une année.

Une administration d'office sera instaurée par la Justice de Paix et la Municipalité a décidé de proposer Me Laufer, notaire, d'entente avec Pro Senectute Vaud.

d) Abattage et élagage des arbres – Communication n°04/02.2020

Nous vous informons que la Commune reçoit régulièrement des demandes d'abattages d'arbres, car ceux-ci sont malades, desséchés, foudroyés ou dangereux. De plus, les racines de certains arbres détériorent des canalisations ou autres constructions et doivent aussi être abattus. Pour certains arbres, seul l'élagage est demandé.

En bref, 2019 a vu 36 procédures d'abattages d'arbres ou d'élagage, dont 3 demandes via des dossiers de police des constructions. 147 arbres ont été abattus et 43 ont été élagués. 64 plantations compensatoires ont été exigées. Une seule demande d'abattage a été refusée.

Dans 4 dossiers liés à des constructions, un minimum d'un arbre par 500 m² de terrain constructible est exigé. Une vérification du nombre d'arbres sera effectuée lors de la visite de conformité réalisée en vue de la délivrance du permis d'habiter.

Le port de Taillecou et le parc à bateaux En Coulet sont gérés par le service d'urbanisme et des infrastructures. Chaque année, celui-ci traite les demandes des usagers ou tout autre demande en rapport avec le port ou le parc à bateaux.

e) Ports – Communication n°05/02.2020

Concernant le port de Taillecou, 31 demandes d'inscription ont été traitées durant l'année 2019 contre 52 en 2018. Seule une place a pu être attribuée contre cinq en 2018. La liste d'attente contenait 409 inscriptions au 31 décembre 2019, contre 377 en 2018, soit une augmentation de 32 demandes. Quatre changements de bateau, cinq hivernages et un transfert (un père à sa fille) ont été autorisés. Un contrat de location pour une place a été résilié au 31 décembre 2019 et la future attribution de la place sera comptabilisée sur l'année 2020.

Pour le parc à bateaux En Coulet, nous avons reçu une demande d'inscription en 2019 pour les places à terre, à laquelle nous avons pu répondre favorablement. En 2018, cinq demandes nous étaient parvenues et seules deux avaient été attribuées. Un changement de bateau, un transfert et un hivernage sur une place à terre ont été autorisés. Au 31 décembre 2019, la liste d'attente contenait 21 inscriptions, tout comme en 2018. Une place a été résiliée pour cette même date et la future attribution de la place sera comptabilisée sur l'année 2020.

Aucune demande d'inscription n'a été traitée et aucune place n'a été attribuée en 2019 concernant le râtelier de planches à voile En Coulet, contre une demande en 2018. La liste d'attente contient deux inscriptions, comme en 2018. Cependant, deux places ont été résiliées pour le 31 décembre 2019. Les deux attributions de places seront comptabilisées sur l'année 2020 et il n'y a, de ce fait, plus d'inscription dans la liste d'attente au 01.01.2020.

Pour le port de Taillecou, la Municipalité a décidé d'établir un nouveau forfait en juin 2019, applicable rétroactivement dès le 1er janvier 2019, comme suit :

- Forfait 50 premiers kWh : Fr. 15.-
- kWh supplémentaires : Fr. 0.20/kWh

f) Toches communales – Communication n°08/02.2020

Notre Commune dispose de 49 toches communales situées au Cherrat, d'une surface totale de 15'000 m².

En 2019, 6 locataires ont décidé de mettre un terme à leurs contrats. La raison est principalement due au fait que ces personnes n'arrivaient plus à entretenir leurs jardins en raison de leur âge.

Quant aux nouveaux locataires, ces derniers sont généralement choisis parmi notre liste d'attente, qui compte actuellement 39 personnes. Il est nécessaire d'habiter à Saint-Prex pour pouvoir y figurer.

Durant cette année ont eu lieu également plusieurs réparations sur la conduite d'arrosage, ainsi que les travaux de redressement de la limite forestière.

g) Piscine publique et scolaire du Cherrat – Communication n°09/02.2020

Comme précédemment annoncé, le chantier de la piscine sera effectivement terminé le 1er avril 2020. Néanmoins, afin de tester l'infrastructure, le système de traitement des eaux, les autres équipements techniques et assurer la formation des collaborateurs, l'ouverture officielle au public de la piscine aura lieu le lundi 4 mai.

Les élèves de l'établissement primaire et secondaire de Saint-Prex et environs pourront profiter des leçons de natations dès la rentrée scolaire du mois d'août.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer l'engagement de Mme Orsolya Bardocz le 3 février 2020, en qualité de responsable d'exploitation de bains publics. Elle s'occupera entre autres de l'accueil, la sécurité, l'offre d'activités et la gestion des garde-bains.

M. Anthony HENNARD, Municipal, nous fait part de ce qui suit :

h) Mouvement de la population en 2019 – Communication n°06/02.2020

Nous souhaitons vous communiquer le mouvement de la population intervenu lors de l'année écoulée.

La population au 31 décembre 2019 se monte à 5'912 personnes, soit une augmentation de 69 personnes par rapport au 31 décembre 2018 (5'843).

5'807 personnes (98.37%) sont établies (en résidence), soit 3'650 suisses et 2'157 étrangers. 96 personnes sont en séjour.

Les diverses mutations au sein de notre population en 2019 se présentent de la façon suivante :

Arrivées de personnes de nationalité suisse :	403
Arrivées de personnes étrangères :	596
Départ de personnes de nationalité suisse :	373
Départ de personnes étrangères :	461
Naissances (comprises dans les arrivées) :	49
Décès (compris dans les départs) :	26
Mariages :	36
Divorces :	19
Séparations :	33
Naturalisations :	36

i) Naturalisations – Communication n°07/02.2020

La nouvelle loi sur les naturalisations est entrée en vigueur au 1er janvier 2018.

A cet effet, nous souhaitons vous faire part de quelques chiffres concernant l'année écoulée :

Dossiers de naturalisation en cours de traitement auprès de la commune :	6
Dossiers de naturalisation en cours de traitement auprès du canton (Après la phase communale) :	4
Sessions organisées pour le test de connaissances élémentaires :	3
Auditions facultatives faites par la Commission des naturalisations :	0

De plus, 17 dossiers traités sous l'ancien régime sont encore en cours de procédure auprès du canton. Tandis que 8 personnes ont déjà été naturalisées sur la base de cette nouvelle loi. En effet, des délais précis doivent maintenant être appliqués tout au long de la procédure, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne loi.

9) Nomination d'une Commission chargée d'étudier le projet de révision des statuts de PRM

La Présidente explique que cette Commission devra se réunir afin de pouvoir faire son rapport à la Municipalité avant le 29 avril 2020.

La Commission suivante est nommée par le Bureau :

Frédéric BERTHOUD	François SIEGWART
Sophie ROUQUETTE STUDER	Nicolas COTTIER
Michel CONNE	

Suppléants :

Sandrine PITTOLAZ	Christian BOILLAT
-------------------	-------------------

10) Préavis n°01/02.2020 – Demande d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour financer l'aménagement d'un skate parc à Marcy

La Commission suivante est nommée par le Bureau :

Pierre ENDERLIN	Marc HAUSWIRTH
Denis OGGIANO	Concetta PINO
Jan Von OVERBECK	

Suppléants :

David LA FRAMBOISE	Joël TARDY
--------------------	------------

11) Simples questions

La Présidente ouvre la discussion.

Avis – *Le texte qui suit a été lu par son auteur, M. Frédéric BERTHOUD, in-extenso. Par souci de transparence et afin d'éviter d'innombrables corrections à posteriori au présent procès-verbal, le texte est retranscrit comme tel. L'utilisation de la première personne au singulier est donc requise.*

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le but de mon intervention concerne l'ouverture de la déchetterie communale pendant les fêtes de fin d'année.

Pour le plus grand bonheur des employés et au grand dam des entreprises, la période des fêtes 2019-2020 comportait de nombreux jours de congés en semaine.

Malgré les bonnes volontés de chacune et chacun pour protéger notre belle nature, les nombreuses livraisons de Zalando, Amazon, j'en passe et des meilleurs, ont créé une montagne de déchets dans nos foyers.

Tous n'ont pas la place à la maison de stocker pendant 10 jours, papier, cartons, verres vides, etc...

Tous ne sont pas non plus à la montagne, au chaud ou ailleurs pendant ces fêtes.

Les différents moloks sur le territoire communal ont rapidement fait une indigestion de déchets, et, certains jours, l'indiscipline de certains citoyens aidant, notre commune avait perdu de sa superbe et notre drapeau « Cité de l'Énergie » aurait pu être mis en berne...

Pour de longues périodes de congé, ne serait-il pas possible d'ouvrir la déchetterie communale 1 ou 2 jours ?

Le 3 janvier 2020, ce fût la ruée vers notre déchetterie, avec une fréquentation digne des soldes chez Ikea, sauf que la machine à carton était en révision...

Je remercie la Municipalité de mener une réflexion à ce sujet. »

La Municipalité prend note.

Avis – *Le texte qui suit a été lu par son auteur, M. Yves MORAND, in-extenso. Par soucis de transparence et afin d'éviter d'innombrables corrections à posteriori au présent procès-verbal, le texte est retranscrit comme tel. L'utilisation de la première personne au singulier est donc requise.*

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Mon intervention concerne la pluie d'amendes au parking du Cherrat dernièrement.

Si le but des panneaux, pour lesquels il faut lever la tête pour les voir et beaucoup de gens ne savent pas qu'ils sont là, qui indiquent à l'entrée du parking « 4h, 24h/24, 7j/7 » avec le sigle du disque bleu, sont là pour éviter des voitures ventouses, je pense que ce n'était pas nécessaire de donner des ordres aux agents gris de passer pendant les heures de pointe des utilisateurs de la salle de sports pour amender de Fr. 40.00 tous ceux qui viennent chercher des enfants, pendant 10 minutes, ou s'entraîner.

Il suffit de passer après 22h00, ou avant 06h00, pour voir les voitures qui ont dormi sur le parking, et l'hiver c'est facile car il y a le givre sur les pare-brises. Je pense que c'est plutôt le but.

Si cela se passe de la même manière, peut-être, au parking de Marcy, le budget des amendes, qui a doublé entre 2007 et 2018, va vite être atteint.

On est encore à Saint-Prex dans un village, en tout cas j'aimerais encore y croire.

Quand on parque dans un endroit, marqué par des lignes blanches, avec des panneaux qui ne nous sautent pas aux yeux, et qu'on n'a pas toujours le réflexe de mettre un disque bleu. Alors de profiter des heures de pointe des utilisateurs des parkings, utilisateurs de bonne foi, je trouve ça très mesquin.

Si cela continue comme ça, le slogan « A Saint-Prex, on y vit bien » pourra être bientôt composé au passé.

De plus, j'ai été interpellé avant-hier par des habitants du chemin de Sous-Allens, qui jouxte le parking dont on parle, qui n'arrivent plus, ou difficilement à circuler à la sortie des écoles. En effet, plusieurs voitures, au lieu d'aller tourner dans le parking, vont tourner au bas des propriétés, sur le chemin de Sous-Allens, pour se parquer le long de celui-ci, devant le passage piétons, encombrer la route et rendre dangereuse la traversée pour aller au parking. D'après les personnes qui l'ont interpellé, les agents sont rarement là pour régler ce problème.

Merci d'en prendre bonne note. »

Mme TINGUELY, Municipale, prend bonne note de ces remarques. Au niveau des amendes, on peut voir dans le budget communal que le budget des amendes est de Fr. 15'000.00 et s'il y a eu Fr. 2'000.00 de rentré dans ce compte, c'est le maximum.

Saint-Prex n'est pas une Commune qui demande à PRM d'aller de manière systématique à certains endroits. Elle ne sait pas quand ils sont passés au parking du Cherrat.

La Commune reçoit des plaintes de sociétés locales car, lors de certaines manifestations, des voitures squattent le parking et restent tout le week-end et prennent les places des visiteurs des manifestations organisées par lesdites sociétés. Il est compliqué de satisfaire tout le monde. Des règles ont été mises en place au niveau de ces parkings, il y a le même problème sur celui de Marcy pendant la belle saison. Tous ces parkings publics ont été limités volontairement pour éviter qu'ils soient utilisés par des personnes qui souhaitent juste parquer leur véhicule et pas forcément accéder aux infrastructures locales.

Mme TINGUELY concède que Sous-Allens devient un souci pour les gens qui y habitent, d'autant plus que la piscine n'est pas encore ouverte. Avec la pression de l'ouverture de la piscine, ce sera encore pire au niveau du parking. Ce parking a été fait il n'y a pas longtemps, le Canton l'a dimensionné par rapport aux normes VSS, au maximum de ce que l'on pouvait espérer. Le Conseil communal avait à l'époque accordé à la Municipalité le parking souterrain de Sous-Allens et qui est laissé ouvert pendant les manifestations et les week-ends.

Saint-Prex, où il fait bon vivre, commence à avoir une saturation au niveau des places de parc par rapport au nombre de voiture.

Mme TINGUELY a des discussions récurrentes avec les sociétés locales, les entreprises locales ou même les églises de la Commune pour des problèmes de parking. La volonté de la Municipalité n'est pas de construire encore de nouveaux parkings et le Canton ne veut plus que les Communes en fassent.

Le seul message que Mme TINGUELY peut faire passer aux habitants de Saint-Prex c'est que pour vivre bien à Saint-Prex il faut essayer de se déplacer un peu différemment.

Elle peut demander à PRM de ne plus mettre d'amendes sur les parkings, mais il y aura alors des plaintes des habitants des quartiers alentours car des voitures se parqueront sur des places réservées.

Aujourd'hui, il n'y a pas de solution. Il y a une augmentation de la demande de parkings, la Commune s'agrandissant encore. Les infrastructures du Cherrat sont extraordinairement utilisées et c'était le but en ayant une salle triple. Ce sont les effets collatéraux de ce succès et Mme TINGUELY rappelle que la piscine n'est pas encore ouverte.

Les parkings ne sont pas payants et il y a des panneaux indiquant qu'il faut mettre un disque, il faut que les gens s'y habituent et le fasse. Son époux a été le premier à avoir une amende après que la Municipalité ait parlé de ce problème à PRM car il avait oublié de mettre son disque. Maintenant, il ne l'oublie plus.

M. CONNE a relevé un point que M. MORAND a mentionné et qu'il a lui-même constaté, c'est que l'écriteau de ce parking est très mal placé. Il demande que la Commune en mette un nettement plus gros et à un endroit différent car la plupart des gens ne le voient pas. Un tel écriteau doit être à l'entrée du parking et visible de tous.

Autre sujet, M. CONNE demande s'il est possible d'avoir des copies des présentations qui ont été faites ce soir au Conseil.

La Présidente répond par l'affirmative.

M. MORAND convient qu'il faut s'habituer à mettre son disque bleu. Il a lui-même eu de la chance car en arrivant dans le parking et voyant une vingtaine de véhicules amendés, il a pensé à le mettre.

Ce qui a gêné M. MORAND, au-delà du panneau qui n'est pas visible, c'est qu'il n'y a eu aucun avertissement et que PRM est venue vraiment aux heures de pointe alors que les voitures ventouses ne sont pas là aux heures de pointe.

De plus, parlant de l'ouverture de la piscine et des parkings, il semble important à M. MORAND qu'il y ait plus d'indications sur le parking souterrain de Sous-Allens, qui est censé être ouvert lors des manifestations locales mais aussi lors des soirs d'entraînement. La plupart des gens ne savent pas qu'il existe ou ne savent pas s'ils ont le droit de s'y parquer ou non, car il n'y a pas de panneaux.

M. MORAND ajoute que, sauf erreur de sa part, le parking du Cherrat III est réservé au corps enseignant et travailleurs de l'enceinte du Cherrat. Ce parking est vide tous les soirs et tous les week-ends. Il demande à la Municipalité d'envisager une solution pour que ce parking puisse servir différemment et de manière plus efficace.

M. LUDWIG observe qu'il est en effet désagréable pour les automobilistes d'être amendés de Fr. 40.00 pour un oubli de disque bleu. Mais si c'est une fois tous les 10 ans ce sera toujours meilleur marché que de payer Fr. 1.50 de l'heure lorsque l'on parque son véhicule dans un parking payant.

M. VERMEULEN a bien écouté les remarques de M. MORAND et la réponse de Mme TINGUELY. Il est vrai que le manque de place de parc dans la zone du Cherrat est avéré.

Au Cherrat 4, où il habite, il y a 5 places de parc visiteurs pour ces immeubles et lors de manifestations telles que la soirée de gym annuelle, les gens s'y parquent. Il peut, au nom de la gérance, mettre des amendes de Fr. 130.00 à ces automobilistes et les envoyer au Juge de Paix. Mais il ne peut pas passer son temps à amender ces véhicules.

Tous les jours, des parents y déposent leurs enfants allant à l'école, les attendent etc. C'est vraiment un problème pour tous les immeubles du quartier.

M. FANGUIN a une remarque sur le parking en épi du quai du Suchet, en longeant la place d'armes. En effet, il y a beaucoup de camionnettes et de vans qui s'y parquent, et les cases sont trop petites pour de tels véhicules. Lorsqu'en plus, ce genre de véhicule est mal parqué, les propriétaires de véhicules standards étant parqués à côté, ne peuvent plus rentrer dedans.

M. FANGUIN propose que des indications soient faites pour informer les propriétaires de ces camionnettes que des places plus appropriées sont à disposition, au Vieux-Moulin par exemple.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

12) Contre-appel

Il est fait.

Mme SAVIOZ, Municipale, informe les Conseillères et Conseillers que certains membres de la Municipalité ont été, juste avant la séance, au vernissage de la rétrospective de l'œuvre de Sarto qui se tenait à l'espace Arlaud à Lausanne.

C'était une chance de pouvoir participer à ce vernissage et Mme Savioz remercie vivement l'association des amis de Sarto qui a organisé cette manifestation.

La Commune de Saint-Prex a soutenu ce projet.

C'est une reconnaissance de son œuvre et ils ont pu également admirer de magnifiques toiles qui proviennent de collections privées.

La Municipalité recommande aux membres du Conseil cette exposition, qui aura lieu jusqu'à fin avril 2020.

La séance est levée à 22h21.

La Présidente :

Anouk Gäumann

La Secrétaire :

Lydie Jausi